

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTYERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. LOUIS

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Zone d'Aménagement Concerté Marc Seguin - Aménagement de la voie transversale - Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - Participation de la Ville

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M €, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M €.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville, à hauteur de 795 000 €, pour aménager la voie transversale en prolongement de l'avenue des Grésilles ainsi que la place Galilée. Ces aménagements permettront de reconstituer un véritable cœur de quartier pour les Grésilles, autour duquel prendront place des immeubles de logements ainsi que le centre commercial de proximité.

La subvention sollicitée de la Ville, qui s'élève à 795 000 €, se répartit en trois opérations distinctes dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise:

- « aménagement d'une transversale centre », d'un montant actualisé de 1 412 066 € HT pour laquelle l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon fait appel au soutien de la Ville à hauteur de 276 567 €, soit environ 19, 59% de ce montant ;
- « aménagement d'une transversale Grésilles Extension », d'un montant actualisé de 554 443 € HT, pour laquelle le soutien de la Ville serait de 116 433 €, soit environ 21% de ce montant ;

- « aénagement d'une transversale (espace public) » ; d'un montant actualisé de 2 760 800 € HT, le soutien de la Ville étant de 402 000 €, soit 14,56 % de ce montant.

Il convient de noter que les montants alloués par la Ville sont différents, par opération, de ceux inscrits initialement dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise. En effet, du fait de l'augmentation du coût actualisé de l'opération « Aménagement d'une transversale centre » et de la baisse du coût actualisé de l'opération « Aménagement transversale Grésilles Extension », l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon demande l'application de la règle de fongibilité. Il en résulte qu'un montant de 156 567 € serait alloué à la première opération car inutile sur la seconde. Au total, le montant alloué pour l'ensemble de ces trois opérations est bien conforme au montant inscrit dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise, soit 795 000 €.

Il convient d'indiquer également que le coût prévisionnel de l'opération « Aménagement d'une transversale (espace public) » était initialement de 2 010 000 € HT et celui des démolitions de 1 900 000 € HT. L'augmentation du coût des opérations est liée à l'évolution du projet d'aménagement, par rapport aux intentions inscrites dans la convention de rénovation urbaine d'agglomération (place triangulaire, traitement de la traversée du boulevard Champollion, halle de marché, mail piéton, etc.).

Ces opérations étant inscrites au bilan financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement approuvée par le Conseil Municipal le 27 septembre 2004, il en résulte que le coût des travaux supplémentaires est compensé par les recettes foncières liées à la vente de terrains dans le périmètre de la convention. Toutefois, l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon demande pour cette opération un soutien de la Ville conforme au montant inscrit dans la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise.

Par ailleurs, la Ville, concédante de la convention publique d'études et d'aménagement, étudie actuellement la possibilité d'avoir recours à des aides complémentaires pour financer une partie des aménagements, dans le cadre de l'avenant n°3 de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération du Grand Dijon.

Les modalités de versement de chaque subvention seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat - OPAC de Dijon - 2 bis, rue du Maréchal Leclerc- BP 87027- 21070 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant total de 795 000 €, répartis comme suit :

- 276 567 € pour l'opération « Aménagement d'une transversale centre »,
- 116 433 € pour l'opération « Aménagement d'une transversale Grésilles Extension »,
- 402 000 € pour l'opération « Aménagement d'une transversale (espaces public) » ;

2 - dire que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,

- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;

3 - dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 795 000 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 NOV. 2009

